



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

Réglementation sur le stationnement de nuit hivernal (2016-2017)

CANDIAC, le 4 novembre 2016 – La Régie intermunicipale de police Roussillon, qui couvre le territoire de Candiac, Delson, La Prairie, Saint-Constant, Saint-Mathieu, Saint-Philippe et Sainte-Catherine, informe les citoyens de ces municipalités que l'interdiction de stationner dans les rues débutera le 1^{er} décembre 2016 pour se terminer le 1^{er} avril 2017.

Pendant cette période, le stationnement est interdit de minuit à 7 heures le matin.

Par contre, une tolérance est accordée la nuit, du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, à la condition qu'il n'y ait pas de chute de neige, de verglas ou de grésil nécessitant des opérations d'entretien hivernal des rues.

Par définition, l'entretien hivernal comprend l'entassement, le soufflage ainsi que le chargement et le transport de la neige, l'épandage de sel ou d'abrasif ainsi que le dégagement de puisards.

Également, pour la période des Fêtes, c'est-à-dire du 23 décembre 2016 au 3 janvier 2017, une tolérance générale est accordée sauf pour la même condition que le paragraphe précédent.

Cependant, pour le secteur du Vieux-La Prairie, aucune tolérance n'est accordée étant donné l'étroitesse des rues :

- | | |
|-------------------|--------------------|
| 1. Du Boulevard | 6. Saint-Jean |
| 2. Émilie-Gamelin | 7. Saint-Laurent |
| 3. Saint-Georges | 8. Saint-Louis |
| 4. Saint-Ignace | 9. Sainte-Marie |
| 5. Saint-Jacques | 10. Saint-Philippe |

En dehors des périodes mentionnées plus haut, les citoyens devront prendre les dispositions nécessaires afin de ne pas stationner leur véhicule dans la rue, car le montant réclamé pour chaque infraction est de 43 \$.

Des avertissements seront émis par le service de police pour la période du 15 au 30 novembre 2016.

Pour plus d'informations concernant les opérations d'entretien hivernal, consultez les sites Internet de vos municipalités respectives ou composez les numéros de téléphone suivants :

1. Ligne info-stationnement de nuit : Régie intermunicipale de police Roussillon : 450 638-0911 poste 2
2. Ligne info-déneigement : Ville de La Prairie : 450 444-5999

-30-